



La Parole du Rav Brand

1) « Vois, Je mets aujourd'hui devant toi la vie et le bien, la mort et le mal. Car Je te prescris aujourd'hui d'aimer D-ieu, de marcher dans Ses voies et d'observer Ses commandements... afin que tu vives et que tu te multiplies, et que D-ieu te bénisse... et si tu n'obéis point... Je vous déclare aujourd'hui que vous périrez, que vous ne prolongerez point vos jours dans le pays dont vous allez entrer en possession... J'ai mis devant toi la vie et la mort, la bénédiction et la malédiction ; choisis la vie, afin que tu vives, toi et ta postérité », (Dévarim, 30, 15-19).

Le verset clarifie deux principes : **a)** L'homme possède le libre arbitre pour choisir soit des bonnes soit des mauvaises actions, **b)** Les bonnes ou mauvaises actions décident de sa vie ou de sa mort et de celles de sa famille, ainsi que des bénédictions ou des malédictions. De nombreux passages dans la Torah montrent que selon le sens obvie (pchat), la « vie » signifie la longévité, en bonne santé, dans ce monde, et que les bénédictions signifient la nourriture et autres richesses dans ce monde. Le Rambam (Techouva, chapitre 5) relève que ces versets (ainsi que d'autres) effacent le principe du « mektoub » admis dans certaines cultures, selon lequel le choix de l'homme dans sa conduite, soit comme tsadik soit comme racha, ainsi que les conséquences de ses actions - les bénédictions ou les malédictions - dépendent de la prédestination. Si le mektoub aide l'homme à accepter ses malheurs, il le déresponsabilise quant à son comportement moral, et son devoir de s'occuper de sa condition matérielle.

2) Pourtant, deux passages talmudiques semblent faire dépendre les bénédictions et malédictions dans ce monde de la prédestination : **a)** « Rava dit : la vie (la longévité), les enfants (la fertilité ou stérilité), la nourriture (la richesse ou la pauvreté) ne dépendent pas des mérites [des bonnes actions de l'homme], mais découlent de son Mazal (le programme prédestiné). Car [mes deux maîtres] Rav 'Hisda et Rabba étaient tous les deux des rabbanim tsadikim ; Rav 'Hisda était extrêmement riche et a vécu 92 ans, quant à Rabba il était extrêmement pauvre et n'a vécu que 40 ans », (Moéd Katan, 28a).

b) « Tout est dans les mains du ciel (D-ieu), sauf la crainte du ciel », (Berakhot 33b) ; cela signifie que bien que l'homme possède le libre arbitre et décide seul d'être tsadik ou racha, sa condition matérielle n'est pas dans ses mains mais gérée par le ciel. Quant au Rambam (lettre à Marseille), tous les passages talmudiques qui admettent la prédestination sont à écarter de l'esprit et possèderaient un sens caché.

3) Pour répondre, on pourrait citer le Rambam (Techouva, 9,

1), que les promesses des bénédictions ne sont assurées que si le peuple entier, ou sa majorité, pratique la Torah. Mais pour un tsadik seul, elle ne sont pas assurées. Il en ressort que, bien que le texte cité s'exprime au singulier : « Vois, Je mets aujourd'hui devant toi la vie et le bien, la mort et le mal... afin que tu vives et que tu te multiplies, et que D-ieu te bénisse... J'ai mis devant toi... », il s'adresse à l'ensemble du peuple et le tutoie. La prédestination qui prive certaines personnes des bénédictions sur terre trouvera alors son application lorsqu'il s'agit des individus qui accomplissent la Torah. La pratique des mitsvot de peuple entier supprime la prédestination et il est forcément béni.

4) Cela ne signifie pas pour autant que si les tsadikim n'étaient que peu nombreux, ils ne pourraient profiter de la Providence Divine. Elle pourrait les protéger de la mort et les nourrir pendant la famine (Moré Nevouhim, 3, 18) comme disent les prophètes : « L'œil de D-ieu est dirigé sur ceux qui Le craignent, sur ceux qui espèrent en Sa bonté, afin d'arracher leur âme à la mort et de les faire vivre au milieu de la famine... », (Téhilim, 33, 18-19) ; « Il préserve les pas des hommes pieux, et les impies périssent dans les ténèbres... », (Chemouel, 1, 2, 9). Le dicton de Rava cité : « La vie, les enfants et la nourriture ne dépendent pas des mérites mais découlent du Mazal » ne doit pas être compris comme une sentence absolue. Rava ne voulait pas dire plus que le fait que parfois, D-ieu ne tient pas compte de la piété des hommes pour changer leur Mazal prédestiné. Et Rava présente comme preuve son maître Rabba : il vécut pauvre et mourut jeune. D-ieu lui réservait alors son entière récompense pour l'autre monde. En fait, le même Rava expliqua (Roch Hachana, 18a) la mort prématurée de son maître Rabba par le fait, qu'il descendit de la famille d'Eli Hachohen, sur laquelle planait la malédiction divine que tous ses hommes s'éteignent jeunes (Chemouel, 1, 2, 33), à 18 ans. Il n'a dépassé cet âge que grâce à son étude de Torah. L'âge prédestinée ne pouvait retarder sa mort plus que 22 ans.

5) Quant au dicton : « Tout est dans les mains du ciel (D-ieu), sauf la crainte du ciel », il signifie simplement qu'il n'est pas donné à l'homme de choisir son destin directement ; celui-ci est programmé par le ciel. Mais le dicton n'exclut pas la possibilité que grâce à son choix de bonnes actions, l'homme n'influencerait pas son destin. Si le peuple entier choisissait le bon chemin, en cas de besoin, l'amélioration du destin serait assurée. Et si les tsadikim seraient minoritaires, l'amélioration exigerait une intervention de la Providence, qui n'est pas assurée.

Rav Yehiel Brand

La Paracha en résumé

- Moché rassure les Bénédicteurs Israël. Hachem les aidera pour conquérir la terre d'Israël sous les ordres de Yéhocoua.
- Moché renforce Yéhocoua et enseigne la loi de "hake". La mitsva du rassemblement tous les 7 ans, l'année qui suit

la Chemita, pendant la fête de Soukot.

➤ Hachem annonce à Moché que les Bénédicteurs Israël feront des avérot et Hachem se cachera d'eux (hv), alors les Bénédicteurs Israël chanteront cette chanson (la prochaine paracha) et elle sera un témoin de la fidélité éternelle entre Hachem et le peuple Juif.

Réponses n°250 Nitsavim

Echecs :
Blancs en 2 coups
E6D7 F6D7 C5E6



Enigme 1 : משנה תורה

Enigme 2 : L'allumette

Enigme 3 : Ces 4 choses sont plus précisément 4 villes : « Sédom, Amora, Adma et Tsévoyim » que Hachem renversa dans Sa colère et Sa fureur (29-22).

Rebus : V / Anis / Glotte / L'âne / Houx / Houle / Vanne / É-nou



Enigmes



Enigme 1 :

Pour désigner une calamité, la parachat Ki Tavo emploie la même expression que celle que nous utilisons dans nos prières de Yom kippour pour caractériser une manière de pécher. De quelle expression s'agit-il?

Enigme 2 :

David raconte à ses amis que sa grand-mère à seulement un an de plus que sa mère, comment est-ce possible ?



Yaacov Guetta

Vous appréciez Shalshelet News ?
Pour dédicacer un feuillet ou pour le recevoir chaque semaine par mail :

Shalshelet.news@gmail.com

Quelques rappels pour la veille de Kippour :

1) Il est une Mitsva de manger et de boire plus qu'à l'accoutumée la veille de Kippour. [Choul'han Aroukh 604,1; Michna Beroura 604,1] C'est pourquoi on tâchera de penser à accomplir cette Mitsva au cours des différents repas (Voir Choul'han Aroukh 60,4).

Aussi, il sera recommandé de faire au moins une fois Motsi. [Halikhot Moèd perek 6,7]

Selon la kabala, il sera bon de manger ce que l'on mange généralement en 2 jours (cela ne veut pas dire forcément qu'il faut doubler les repas mais qu'il suffit de manger au cours du repas 2 fois plus). [Or Létsion 4 perek 7,1]

Les personnes malades qui mangent le jour de Kippour sont également concernées par cette Mitsva. [Yebia omer 1 O.H Siman 37]

Il est permis de manger ou boire encore après la séouda hamafseket tant que l'on n'a pas émis le souhait de prendre sur nous le début du jeûne après avoir mangé la séouda hamafseket. [Choul'han Aroukh 608,3]

2) Les femmes n'oublieront pas de réciter la bénédiction de «Chéhé'héyanou». Cette bénédiction est généralement récitée après avoir allumé les Nérot. **Il est important de préciser que tous les interdits en vigueur le jour de Kippour prennent effet une fois cette bénédiction récitée.**

Aussi, on n'oubliera pas au préalable d'allumer une veilleuse afin de réciter la berakha de "méoré haech" à la sortie de Kippour lors de la Havdala. [Hazon Ovadia page 256]

3) Il sera impératif de demander Mé'hila la veille de Kippour à son prochain à qui on aurait commis du tort, et de se réconcilier avec toute personne avec qui on ne s'entendrait pas ; **car il est bien connu que Yom Kippour ne pardonne pas les fautes commises envers son prochain.** [Choul'han Aroukh 606,1]

David Cohen

La Question

et de souffrances alors que la fin du verset ne parle plus que des maux ?

Il apporte la réponse suivante : La seconde partie du verset intervient après la prise de conscience que tous les maux ne sont que la conséquence du fait d'avoir exclu Hachem de nos vies.

Or, lorsqu'un individu ressent au plus profond de lui que tout vient d'Hachem et qu'il existe une raison à tous ses maux, bien que les maux soient encore bien présents, il ne ressent plus la souffrance qui était inhérente à la fatalité à laquelle il imputait auparavant ses malheurs.

Dans la paracha de la semaine un verset nous rapporte la prophétie qu'Hachem révéla à Moché juste avant qu'il ne quitte ce monde : *"ce peuple se lèvera et se débauchera vers des dieux étrangers... et Ma colère s'emportera ce jour-là et Je les abandonnerai... et ils trouveront de nombreux maux et des souffrances et ils diront ce jour-là : c'est parce que je n'ai pas mon D-ieu en mon sein que m'atteignent tous ces maux."* Le Rav Chakh demande : comment se fait-il que le début du verset fait mention de maux

La voie de Chemouel 2**Chapitre 16 : Lachone Hara et Beth Hamikdash**

Si nous savons tous d'une certaine façon que notre envie irrépressible de dire du mal de notre prochain est profondément mauvaise, nous avons rarement l'occasion d'en mesurer les conséquences. Le présent chapitre va nous apporter un exemple flagrant de Lachon Hara dévastateur. Il met également en lumière la culpabilité de celui qui ne fait "qu'écouter", et n'a pas forcément de mauvaises intentions, en l'occurrence, notre roi bien aimé.

Pour comprendre toute cette affaire, rappelons tout d'abord que David et Yonathan, fils de Chaoul, étaient devenus, contre toute attente, des amis on ne peut plus proches. Ils conclurent même une alliance unissant leur famille, et ce, malgré la désapprobation de Chaoul. Bien entendu, David mettra un point d'honneur à tenir sa promesse, peu de temps après

son accession au trône d'Israël. Il recueillit ainsi Méphibochet, seul fils de Yonathan encore en vie, et le prit sous son aile. Il lui restitua même tous les biens et propriétés qu'il avait précédemment confisqués à sa famille, celle-ci s'étant rendue coupable de Mored Bémalkhout (c'est-à-dire, qu'elle n'avait pas accepté la royauté de David même après la mort de Chaoul, alors qu'il était de notoriété publique que le prophète Chemouel avait destitué leur lignée au profit de David).

Naturellement, tout le monde ne vit pas d'un très bon œil cette largesse, plus particulièrement Tsiva, ancien serviteur de Chaoul qui était devenu entre-temps le nouvel administrateur de ces terres. En conséquence de quoi, lorsque David lui demanda s'il savait où se trouvait le petit-fils de son ancien maître, Tsiva tenta de lui faire croire que celui-ci n'en valait pas la peine (ou qu'il exérait David selon le Maharcha) afin de garder la mainmise sur ces propriétés. Et bien que

**Devinettes**

- 1) Dans la paracha, la Torah appelle la 1ère année de la Chémita « l'année de la Chémita ». Comment expliquer cela ? (Rachi, 31-10)
- 2) Au sujet de quelle mitsva ? (31-11,12)
- 3) Comment les tout petits enfants sont-ils appelés dans la paracha ? (Rachi, 31-12)
- 4) « Maintenant, écrivez cette « Chira ». De quelle « Chira » s'agit-il ? (Rachi, 31-19)
- 5) Quel terme est utilisé dans la paracha pour parler du « kaasse », de la colère ? (Rachi, 31-20)

Jeu de mots

Puisqu'on a le libre arbitre, ce que l'on fait de nos pieds est entre nos mains.

Réponses aux questions

- 1) Cette fin de passouk est au singulier afin d'enseigner que si Israël est uni « keïche é'had bélev é'had », la Chékina résidera en son sein (Hachem ton D... marchera avec toi ; Il ne t'affaiblira pas et ne t'abandonnera pas, 31-6), tant et si bien qu'il n'aura rien à craindre de ses ennemis ("ne les craignez pas..."). ('Hida)
- 2) « Ra'ote » a pour anagramme hébraïque, l'année la plus douloureuse de la période de la 1ère guerre mondiale, soit 1916 (5676 : l'année Tav-Rech-'Ayine-Vav). « Vétsarote » correspond de par sa guématria (702) à la très sombre année 1942 (5702 : l'année Tav-Chine-Beth) lors de laquelle fut décrétée « la solution finale » à la conférence de Wannsee. (Na'hal Eliahou)
- 3) Il est écrit (31-17) : « Je leur cacherai Ma face et il (le Klal Israël) sera nourriture (pour ses ennemis) ». Le mot "nourriture" (léékhol) et sa juxtaposition à l'expression évoquant l'époque d'Esther et de Mordékhaï (« véhistarti panaï méhème », ou « hastère astir panaï » : 31-18. Voir 'Houlin 139b), fait allusion au fait que « la dissimulation de la providence divine » (Ester panim) durant la période de l'histoire de Pourim, a été le résultat de la participation des Juifs au "festin" ("léékhol") de A'hachvéroch (Yalkout David).
- 4) Cette proximité nous apprend que même lorsque la providence divine est cachée, l'étude de la Torah (qu'incarne la Mitsva d'écrire un Sefer Torah) sert à nous sauver de nos douleurs et de nos malheurs ! (Rav Israël Méir Hachohen, le 'Hafets 'Haïm)
- 5) Car il y a une grande différence entre le mot « Zimra » et le mot « Chira ». « Zimra » se limite à des notes, des mots composants le rythme et l'harmonie d'un chant. A contrario, « Chira » évoque un épanchement illimité de l'âme. Ainsi, si David Hamélekh avait employé au sujet des statuts de la Torah le terme « Chira », il en aurait été complimenté. (Gaon de Vilna).
- 6) L'expression « avec Hachem » enseigne que les Bné Israël se rebellèrent contre Moché (remettant en question sa prophétie) en argumentant et en s'appuyant de pésoukim et de lois de la Torah, comme si Hachem était "avec eux" ("héyitem ime Hachem"), alors qu'ils ne faisaient qu'utiliser sa parole sacrée à des fins séditieuses (exemple: Révolte de Kora'h). (Divré Yoel, Admour de Satmar, Rav Yoel Teitelbaum)

De la Torah aux Prophètes

Comme nous avons pu le constater cette année, la Parachat Nitsavim et la Paracha de cette semaine sont lues séparément. De cette façon, nous pourrions entamer un nouveau cycle le jour de Simhat Torah en terminant une fois encore la lecture du Séfer Torah.

Dans cette configuration, on ne lira donc ni la Haftara de Nitsavim, ni celle de Vayélekh vu que celle-ci intervient après Roch Hachana, soit en plein milieu des « dix jours de Téchouva ». Mais contrairement aux idées reçues, ce Chabbat est désigné dans les écrits de nos Sages comme étant le « Chabbat Chouva » (et non Téchouva) en référence à la Haftara de cette semaine où le prophète Hochéa nous ordonne de nous repentir (« Chouva Israël ! »). Ce n'est pas seulement une possibilité mais bien une injonction divine, raison pour laquelle nos Sages jugèrent bon de nous faire lire ce passage en cette période de Din.

David le prit en flagrant délit de mensonge (ayant fait des recherches de son côté), il tentera de nouveau sa chance quelques années plus tard, à l'époque de la révolte d'Avchalom. Et cette fois, il réussit à semer le doute quant à la fidélité de Méphibochet (nous verrons comment la semaine prochaine). David finira par déposséder ce dernier de la moitié ses biens au profit de Tsiva, brisant ainsi l'alliance qui l'unissait à Yonathan. La Guemara (Chabbat 56b) explique qu'à cause de cet incident, il fut décrété dans le ciel que ses descendants perdront eux aussi une partie de la royauté. C'est le fameux schisme qui se produisit à l'époque de Réhaveam, petit-fils de David, et qui permit à un certain Yaroveam de régner sur dix des douze tribus. Or, ce dernier sera le principal responsable de la destruction du premier Temple ! Tout cela à cause d'un Lachon Hara mesquin.

A la rencontre de nos Sages

Rabbi Matitiahou Strachon De Vilna

Rabbi Matitiahou est né du riche gaon Rabbi Chemouël, le Rachach, au village de Strachon, en 1818.

Des dons exploités : Quand l'enfant eut 6 ans, on commença à découvrir ses dons exceptionnels. Il pouvait répéter par cœur tout ce qu'il apprenait et lisait, littéralement lettre par lettre. On disait de lui qu'il était « un petit Cha'agat Arié », et il était difficile de lui trouver un maître. Son père, voyant qu'il lui fallait un grand Rav, le confia à Rabbi Ménaché de Ilya, disciple du Gra, pour qu'il lui enseigne la Guemara et les décisions. Rabbi Chemouël lui-même se consacra également à son éducation et étudiait avec lui la Torah et la sagesse. Pendant une courte période, il étudia aussi avec Rabbi Israël de Salant. À l'âge de 13 ans, il était connu comme un enfant prodige, et l'une des personnalités les plus riches de la ville de Vilna le prit pour gendre. Après le mariage, Rabbi Matitiahou resta plongé dans la Torah avec une grande régularité.

Sa bibliothèque : En 1857, Rabbi Matitiahou fit un long voyage hors de Russie pour acquérir des livres saints de grande valeur et des manuscrits pour sa bibliothèque. Il dépensa beaucoup d'argent et monta l'une des bibliothèques les plus importantes du monde juif. Il n'y a pratiquement pas de livre possible à se procurer qu'il n'ait pas acheté pour sa

bibliothèque. Mais il ne laissait pas un livre dans la bibliothèque avant de l'avoir lu du début à la fin, de façon approfondie. La bibliothèque Strachon exista jusqu'en 1940, et fut détruite par les Russes. Au cours de ce voyage, il fit personnellement la connaissance des grands sages avec lesquels il avait correspondu pendant des années. Il rencontra entre autres Rabbi Rapaport, le Rav de Prague. Partout où il allait on le recevait avec de grands honneurs, mais c'est à Berlin qu'il fut reçu avec une affection particulière. Les dirigeants de cette communauté voulurent le nommer Rav, mais Rabbi Matitiahou refusa.

Rav de Vilna : En 1865, la communauté de Vilna le choisit pour dirigeant. Il refusa d'abord, craignant que cela ne l'empêche d'étudier, mais finit par se laisser fléchir par leur insistance. Il fit de l'ordre dans tout ce qui concernait la ville, édicta de nouveaux décrets et annula plusieurs coutumes désuètes. Grâce à lui, la communauté de Vilna devint un exemple par son organisation et ses institutions de tzedaka. Mais son plus bel exploit reste le suivant. Vilna devait donner chaque année 58 soldats à l'armée ou 800 roubles. Tous les hommes valides de 40 à 60 ans fuyaient la ville quelques mois avant la conscription et rentraient chez eux une fois le quota atteint. Beaucoup de familles souffraient de la faim parce qu'elles n'avaient plus de soutien et les ravisseurs tourmentaient les recrues comme des bêtes féroces. Rabbi Matitiahou réunit une grande assemblée pour ramasser 50 000 roubles et obtenir

des certificats d'exemption pour les conscrits. Lui-même donna le premier une somme importante, il reçut de généreuses contributions des habitants de Vilna, et il libéra la totalité des 58. La communauté organisa une fête en son honneur, et on inscrivit son geste dans le livre de la ville comme la plus grande action qui n'ait jamais été entreprise par un responsable. Il assumait ce poste pendant quelques années, après quoi il remit la direction à une autre personne et retourna dans la tente de la Torah. Rabbi Matitiahou ne laissa aucun livre. Quand on lui demandait pourquoi il n'écrivait pas, il répondait qu'il faut avoir étudié beaucoup pour rédiger un livre, et que plus on étudiait plus on s'apercevait qu'on n'avait pas encore assez étudié. Ce n'est qu'après l'âge de 60 ans qu'il accepta qu'on imprime ses commentaires sur quelques traités du Talmud. Au début de l'année 1886, il sentit que ses jours étaient comptés et commença à préparer un testament. Il laissa sa grande bibliothèque à la communauté de Vilna, en même temps qu'un grand bâtiment qui donnait des revenus pour entretenir la bibliothèque. Il ne laissa comme enfant qu'une orpheline, proche parente de sa femme, qu'il avait adoptée dans son enfance, et à qui il légua une grande partie de son héritage. Rabbi Matitiahou quitta ce monde en 1886. Vilna lui fit de grandes funérailles, comme on n'en avait jamais vu dans la ville. Des dizaines de rabbanim, tels que Rabbi Yits'hak El'hanan, le Rav de Kovno, firent son oraison funèbre.

David Lasry

Question à Rav Brand

La Torah cite-t-elle des femmes qui mettaient des Tefillin ? Si oui, pourquoi les portaient-elles ? Est-ce pour cela qu'aujourd'hui certaines femmes dites « libérales » les mettent ?

a) Dans le Tanakh, je n'ai pas vu de mention d'une femme mettant les Tefillin ; on ne le trouve uniquement dans le Talmud, concernant Mikhal, la fille du roi Chaoul (Erouvin 96a). Je suppose qu'elle les portait car son père affectionnait cette mitsva en particulier. Si les ignares délaissaient plutôt cette mitsva (Sota, 22), les Sages, en revanche, les portaient en principe toute la journée, et certains ne parcouraient jamais quatre coudées sans les porter, comme Rabbi Yohanan ben Zakaï et Rabbi Eliezer (Soukka 28a), Rabbi Zéra (Meguila 28a), et Rav (Rambam, Tefillin 4,24). Quant à Chaoul, il les portait même à la guerre, et il mourut les Tefillin sur la tête et le bras. Le jeune Amaleki qui l'acheva les lui enleva et les apporta à David en disant : « Je m'approchai de lui, et je lui donnai la mort, sachant bien qu'il ne survivrait pas à sa blessure. J'ai enlevé la « couronne » qui était sur sa tête et le « bijou » qu'il avait sur son bras, et je les apporte ici à mon maître » (Chemouel II, 1,10). Pourtant, on ne porte pas de couronne ou de bijou à la guerre ! Il s'agissait en fait de ses Tefillin, de la tête et du bras (Yonatan ben Ouziel, rapporté dans Rachi), celles de la tête étant un Kéter, une « couronne ». Pour cette raison, l'endeuillé ne les porte pas le premier jour de son deuil (Mo'ed Katan 15a). Aussi, le jour de Roch Hodech, on les enlève avant Moussaf, par respect de l'autre « couronne », qui est le texte du « Kéter » récité dans la Kedoucha (Choulhan Aroukh, Orah Haïm

25,13). Chaoul était le roi à qui revenait le privilège de porter la couronne royale, or il affectionnait particulièrement les Tefillin comme couronne. Évoluant dans la maison paternelle, Mikhal imita sans doute son père.

b) D'ailleurs, Chaoul, ainsi que sa famille, se comportaient avec une extrême pudeur. Il n'enlevait jamais son manteau royal, même aux toilettes (Chemouel I, 24,5 ; voir Berakhot, 62b). A l'instar des Sages – pointilleux de ne pas dévoiler leur corps, et même leurs pieds (Baba Batra 57b) – jamais un talon ou un orteil d'un membre de la famille de Chaoul n'étaient découverts (Yérouchalmi ; Soukka 5,4). Hélas, c'est justement ce comportement, honorable en soi, qui lui fit perdre la royauté.

En fait, certains Cohanim, méritants le Rouah Hakodech (Rambam, Klé Hamikdash, 10,13), étaient vêtus d'un éphod, une sorte de tablier (Chemouel I, 28,18), tout comme le prophète Chemouel (Chemouel I, 2,18) et le roi David. A l'arrivée du Aron Hakodech à Jérusalem, David dansa avec une grande exaltation. Bien qu'il eût gardé sur lui l'éphod, ses pieds se découvrirent, et peut-être retira-t-il aussi ses Tefillin. Le voyant dans cet état, à l'instar d'un ignorant, Mikhal le méprisa ; mais David lui rétorqua une réponse cinglante : « David sautait et dansait de toute ses forces devant D.ieu... et il était ceint d'un éphod de lin... avec des cris de joie et au son des trompettes... Mikhal, fille de Chaoul, regarda par la fenêtre, et voyant le roi David sauter et danser devant D.ieu... elle le méprisa dans son cœur... Mikhal, fille de Chaoul, sortit à sa rencontre et dit : "Quel honneur aujourd'hui pour le roi d'Israël de s'Être découvert aux yeux des servantes et des serveurs, comme se découvrirait

un ignare !" David répondit à Mikhal : "C'est devant D.ieu, qui m'a choisi de préférence à ton père et à toute sa famille pour m'établir chef sur le peuple de D.ieu, que j'ai dansé. Je veux paraître encore plus humble et petit que cela, et m'abaisser à mes propres yeux [différemment de ton père] ; or, je serai justement respecté auprès des servantes dont tu parles." Mikhal, fille de Chaoul, n'eut point d'enfant jusqu'au jour de sa mort » (Chemouel II, 6,14-23). A cause de la suffisance qui régnait dans sa famille, D.ieu ôta la royauté à Chaoul, et Mikhal fut châtiée de stérilité. C'est sans doute cette attitude que revendiquait Chaoul, pour lui et pour sa famille, qui conduisit sa fille à porter les Tefillin. Si nous ne trouvons plus à travers l'histoire une femme, ou même une princesse, portant les Tefillin, cela est peut-être dû au malheur qui arriva à Mikhal, résultat de sa superbe et du port des Tefillin.

c) Quant à la raison pour laquelle les femmes dites "libérales" les portent, il vaudrait mieux poser cette question à elles. Mais à ce propos, étant donné qu'elles se conduisent autrement que le peuple juif et ses Sages, on peut s'interroger : leurs maris et leurs fils, mettent-ils aussi les Tefillin ? Ces derniers sont-ils écrits en conformité aux prescriptions du Talmud, transmis par le biais de nos Sages ? Ces femmes respectent-elles le Chabbat, tel qu'il a été transmis par la tradition talmudique ? Croient-elles à la transmission du Talmud, perdue grâce aux sages venant après l'époque du Talmud, ce même Talmud qui est d'ailleurs la seule source que Mikhal portait des Tefillin ? Ou bien ne retiennent-elles que les passages qui les arrangent ? Les mettent-elles tous les jours, et même en privé, ou uniquement en public, voire uniquement devant les journalistes... ?



La Force d'une parabole

Nous sommes au cœur d'une période de notre calendrier chargée d'événements et de grands rendez-vous. Après le mois d'Eloul arrive Roch Hachana, puis les 10 jours de Techouva clôturés par le jour de Kippour. Tout est fait pour que l'homme finisse par se réveiller et qu'il atteigne cette clairvoyance qui permet de remettre de l'ordre dans sa vie et ce qui la remplit.

Certains ont réussi à prendre le train dès le début du mois d'Eloul (malgré le mois d'AouÛt), d'autres plus "patients" ont attendu Roch Hachana pour commencer à se remuer. Arrivés à Chabbat Chouva, les retardataires réalisent que c'est maintenant la dernière ligne droite et qu'il faut la saisir. A présent, ce qui compte c'est de chercher à exploiter ce moment extraordinaire qu'Hachem nous offre de pouvoir passer l'éponge.

Rabbi Chouchan Hacohen donnait la parabole suivante: *Un homme décide de faire l'acquisition d'une marchandise de grande valeur. Pour ce faire, il traverse la frontière et se*

rend dans le pays voisin. Une fois cette marchandise obtenue, il s'apprête à revenir dans sa région pour la vendre mais il réalise qu'en passant la douane, des frais énormes vont lui être imposés. Il cherche donc une solution pour éviter cette taxe importante. Il décide alors d'essayer de passer sa marchandise en cachette sans la déclarer. Le risque de se faire attraper existe mais l'avantage de l'économie réalisée lui paraît nettement supérieur. Il trouve un transporteur de légumes qui va dans la même direction et charge ses valises en faisant attention de les cacher sous les caisses de légumes. Le cocher comprend que c'est un peu louche mais il se dit qu'en cas de contrôle, il pourra toujours dire qu'il n'est en rien responsable des bagages de ses clients.

Le voyage se passe parfaitement mais notre homme d'affaire, qui était serein au début, commence peu à peu à être angoissé. Plus la frontière approche, puis il prend conscience du risque insensé qu'il a pris. Le risque de finir en

prison lui paraît à présent bien plus pesant que l'économie de quelques sous qu'il voulait réaliser. Le cocher quant à lui reste serein, il ne se sent en rien concerné par ces trafics. Seulement, en arrivant à la douane, le cocher également commence à avoir des sueurs froides en réalisant qu'on pourrait facilement l'accuser de complicité de contrebande. Il réalise qu'il a fait preuve d'une grande naïveté en acceptant ce client mais il espère encore que leur charrette ne sera pas contrôlée. Leur tour arrive enfin, la barrière se lève et le douanier leur demande de se mettre de côté pour une vérification. Là, les 2 se mettent à trembler face au risque qui les guette.

Le Rav nous fait remarquer que malgré toute cette tension, il y en a un qui reste détendu. C'est le cheval qui, du début à la fin, ne comprenant pas la situation, n'exprime aucune émotion ni aucun sursaut. Tâchons de ne pas ressembler à celui qui ne perçoit pas l'enjeu de ce qui se joue. (Avoténou sipérou lanou)

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léilouy Nîchmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Yossef est un bon juif qui malheureusement ne fréquente pas la crème du peuple juif. Il essaye cependant d'aider chacun de ses frères à s'améliorer lorsqu'il le peut. Un jour, il rend visite à son ami Réouven qui vend des produits d'emballage, cela afin de prendre de ses nouvelles. Alors que Réouven est en train de préparer la commande d'un de ses clients Chimon, il lui explique qu'il se doit de vérifier à chaque fois si le nombre d'articles achetés est bien correct. Il lui prend pour exemple la commande qu'il prépare à Chimon où au lieu de mettre 100 sachets par paquet, il n'en met que 98. Évidemment, Yossef lui fait la remarque qu'il s'agit d'un véritable vol mais Réouven semble n'en n'avoir que faire et rigole même de la naïveté de son ami. Il lui déclare tranquillement que dans le monde d'aujourd'hui, cela s'appelle plutôt du business. Yossef qui connaît la vérité, va donc vite trouver son autre ami Chimon pour qu'il puisse récupérer son bien. Mais alors qu'il discute avec Chimon et avant qu'il n'ait eu le temps de lui faire part de sa découverte, il entend celui-ci déclarer à son employé de ne pas oublier de préparer la commande qu'il doit envoyer à Réouven et de bien choisir les articles de mauvaise qualité. Yossef n'en croit pas ses oreilles et lui demande alors des explications, ce à quoi Chimon répond que depuis toujours, il envoie ce qu'il a de plus mauvaise qualité à Réouven qu'il ne porte pas dans son cœur. Yossef comprend enfin qu'il ne fréquente pas les plus belles personnes de notre communauté et se pose tout de même une bonne question. A-t-il quand même le devoir de prévenir chacun de ses amis qu'il se fait avoir par son fournisseur ou bien peut-il ne pas se mêler de leurs petites combines et les laisser se voler mutuellement ?

Le 'Hafets 'Haïm traite d'un beau-père qui a promis à son futur gendre une belle somme d'argent pensant aider un jeune érudit à ses débuts. Cependant, d'autres sont au courant que le jeune homme n'est en rien un érudit. Il demande : est-ce qu'ils ont le droit ou le devoir de dévoiler le pot aux roses ? Le 'Hafets 'Haïm répond que si on n'est pas sûr que le beau-père tiendra sa parole, on préférera ne rien dire et les laisser se tromper mutuellement et s'acquitter ainsi.

Cependant, le Rav Zilberstein nous apprend que là encore les cas ne se ressemblent pas et qu'on ne peut apprendre l'un de l'autre. Il explique que si dans un Chidouh on découvre une tromperie des deux côtés, on comprendra qu'Hachem fait bien les choses, et que chaque espèce a retrouvé sa paire puisqu'il s'agit d'un Chidouh qui Lui convient à merveille. Par contre, dans notre histoire, on parle de deux juifs qui enfreignent continuellement de très graves interdits parmi les plus détestés d'Hachem, à savoir le vol, la tromperie et l'utilisation de fausses mesures. Or, il est du devoir de Yossef de leur faire des remontrances sur cela en espérant qu'ils fassent Techouva.

Et dans le cas où ceci n'a nullement servi, il devra donc avertir l'autre sur le fait qu'il est fort probable qu'il se fasse gruger. En conclusion, Yossef devra aller voir chacun de ses amis pour leur reprocher leur mauvaise conduite et si cela ne suffit pas, il prévientra les clients de bien vérifier leurs achats

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« Assemble le peuple, les hommes et les femmes et les jeunes enfants... afin qu'ils entendent et afin qu'ils apprennent et qu'ils craignent Hachem... » (31,12)

Rachi écrit : « Et les jeunes enfants, pourquoi venaient-ils ? Pour procurer du mérite à ceux qui les ont amenés. »

Tossefot ('Haguïga 3) écrit : « C'est sur cela que l'on s'appuie pour amener les jeunes enfants au Beth Haknesset (synagogue). »

Il y a plusieurs avis quant à l'âge des jeunes enfants dont parle le verset !?

1. Le Tsefa Laderekh : Puisque le verset dit "...afin qu'ils entendent...", cela indique qu'on parle d'enfants qui ont l'âge d'être éduqués.

Mais cela provoque le fait que la question de Rachi et sa réponse sont étonnantes car évidemment que ces jeunes enfants doivent être amenés au Beth Hamikdash pour leur éducation, le père a un devoir et une obligation d'éduquer son fils, il est donc tout à fait normal et légitime qu'il l'amène au Beth Hamikdash.

2. Le Kéli Yakar, Haguaoon Rabbi Yaacov Melissa, Rabbi 'Haïm Vital... : Le verset parle de jeunes enfants n'ayant pas l'âge de l'éducation et même de nourrissons, bébés.

Mais quel est l'intérêt d'amener au Beth Hamikdash un tout jeune enfant qui n'a pas encore l'esprit formé pour comprendre ce qu'il s'y passe ?

Comme demande le Kéli Yakar, pour donner du mérite à ceux qui les ont amenés, la Torah aurait pu également demander d'amener des sacs de pierres. En effet, des nourrissons ne comprennent pas ce qu'ils voient au Beth Hamikdash, c'est donc comme amener une charge sans aucun intérêt !?

Le Kéli Yakar répond : Le Klal Israël se réunit pour faire Techouva ensemble, et en implorant le pardon de nos fautes, on va montrer ces nourrissons et on va dire comme dans les seli'hot : « Si Tu ne le fais pas pour nous, fais-le pour les nourrissons qui sont entièrement purs et qui n'ont pas fauté, ceux qu'on amène aujourd'hui au Beth Hamikdash. »

Le Haguaoon Rabbi Yaacov Melissa, Rabbi 'Haïm Vital... répondent ainsi :

Le sens de la question "Et les jeunes enfants, pourquoi venaient-ils ?" est le suivant : du fait que la Torah demande à ce que viennent les hommes et les femmes, sont donc également inclus les grands enfants ayant l'âge de l'éducation. Qui va alors garder les nourrissons, on ne peut pas les laisser seuls donc forcément on devra les prendre avec nous, d'où la question "Et les jeunes enfants, pourquoi venaient-ils ?", c'est-à-dire pourquoi la Torah a-t-elle besoin de nous ordonner d'amener les jeunes enfants, voilà que forcément ils devront venir car on ne pourra pas les laisser seuls,

alors pourquoi nous ordonner d'amener les jeunes enfants ? À cela, Rachi ramène la réponse : "Pour procurer du mérite à ceux qui les ont amenés", c'est-à-dire que maintenant que tu vas les amener pour accomplir un ordre de la Torah, cela va te donner du mérite bien que sans l'ordre de la Torah tu les aurais de toute façon amenés. Or, la Guemara dit : Est plus grand celui qui fait par ordre que celui qui fait sans ordre.

3. Le Ramban explique que le verset ne parle pas de nourrisson. Ainsi est évitée la question qui a été posée par le Kéli Yakar... Et le verset ne parle pas également d'enfant ayant atteint l'âge de l'éducation. Ainsi est évitée la question de Tsefa Laderekh. Mais le verset parle d'un âge intermédiaire qui est l'âge juste avant celui de l'éducation. Et ainsi on gagne de tous les côtés, car on comprend qu'il faille l'ordonner car le père n'a pas d'obligation de l'amener et on comprend également l'intérêt de l'amener car comme l'explique le Ramban, à cet âge il peut comprendre certaines choses et la suite du verset "...afin qu'ils entendent..." est compréhensible.

4. On pourrait peut-être proposer l'explication suivante :

Le verset parle de tous les jeunes enfants y compris bébés et nourrissons, et sur les questions que les commentateurs avaient soulevées, à savoir : quel est l'intérêt d'amener un nourrisson ?, comment comprendre la suite du verset "afin qu'ils entendent..." ? On pourrait dire qu'en réalité, cette suite du verset, comme le fait remarquer le Ramban, est écrite au futur. Ainsi, un bébé, sur le moment même, certes ne comprend pas ce qu'il se passe mais il ressent tout. Tout le Klal Israël réuni au Beth Hamikdash donne une atmosphère de sainteté très puissante dont le bébé va s'imprégner, ce qui va faire que plus tard il aura un amour pour la Torah, il aura le 'héchek, l'envie et la motivation de l'étudier et il ira entendre et apprendre la Torah et il acquerra la crainte d'Hachem. Voilà pourquoi la Torah ordonne d'amener même les bébés car l'utilité et l'intérêt est cosmique, celui de lui donner l'amour de la Torah et la crainte d'Hachem qui procureront du mérite à ceux qui l'ont amené.

Rabbi Ovadia de Bartenora écrit dans Pirkei Avot (2,8) que la maman de Rabbi Yossi HaCohen, depuis sa naissance, l'avait amené dans son berceau au Beth Hamidrach pour que ce bébé n'écoute que des paroles de Torah et qu'il s'imprègne de la sainteté intense qui y règne, et Rabbi Yo'hanan ben Zakaï dit que sa maman a un mérite immense puisque c'est grâce à elle que son fils est devenu Rabbi Yossi HaCohen, et Rabbi Yo'hanan ben Zakaï va jusqu'à s'écrier : « Heureuse celle qu'il l'a mis au monde ! »

Mordekhaï Zerbib